

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-628/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains dominaux.

n° 69-628/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 avril 1969

Numéro JO
n° 10 du 10/05/1969

Date du numéro
10 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, aux personnes suivantes, de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après : Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire. gens. le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.